



Une perspective de politique de sécurité nationale

Mauritanie



Centre pour le Contrôle Démocratique
des Forces Armées - Genève (DCAF)

Clause de non-responsabilité

Ce document est une contribution aux discussions de la conférence « Intégrer la sécurité humaine dans les politiques de sécurité nationale dans le nord-ouest de l'Afrique », organisé conjointement par le Centre d'études en Droits Humains et Démocratie (CEDHD) et le Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées – Genève (DCAF) le 23 - 24 novembre 2010, Rabat, Maroc.

Les organisateurs de la conférence ne sont pas responsables des informations et points de vue présentés dans ce document. Les organisateurs de la conférence ne peuvent garantir l'exactitude ou la véracité du contenu de ce document.

Mauritanie



Profil du pays

Type de gouvernement	République Islamique
Population	3>129'486 (estimation juillet 2010)
PIB par habitant	US\$ 2'000 (estimation 2009)
Surface	1'030'700 km ²
Groupes ethniques	Arabo-berbères 30%, Haratines 40%, Noirs 30%
Religions	Musulmans 100%
Indice de développement humain et rang	0.520 rang 154 sur 182 pays (2007)
Indice de gouvernance : stabilité politique et absence de violence	-0.93 (2008) Le chiffre indique l'état de la gouvernance sur une échelle de -2.5 à 2.5, 2.5 étant le meilleur score.

(sources : The World Factbook, PNUD, Banque Mondiale)

Introduction

L'élaboration de principes de fonctionnement concernant la sécurité nationale de la République Islamique de Mauritanie constitue actuellement une priorité immédiate et une politique nationale est en cours d'élaboration. Une présentation explicite et formelle de la stratégie globale de sécurité nationale demeure toutefois absente.

Néanmoins, suite aux importants changements que le pays a connus ces cinq dernières années, notamment les transitions politiques de 2005-2007 et 2008-2009, la question de la définition d'une politique de sécurité nationale a acquis une acuité particulière.

La définition de la sécurité nationale est soumise à un processus participatif afin d'asseoir sa nature consensuelle. Des États Généraux de la Démocratie (janvier 2009) et un Forum National sur le Terrorisme (octobre 2010) ont été organisés avec la participation de la société civile et leurs conclusions ont été présentées par le gouvernement au Parlement. Dans le droit-fil de ces initiatives, un débat national sur la définition d'une politique de sécurité nationale mauritanienne, les moyens de la

garantir et les différents risques qui pèsent sur elle permettra une approche intégrée afin de préparer une institutionnalisation de cette question.

Coordonnée par l'exécutif, la mise en œuvre de la stratégie de sécurité nationale vise actuellement à assurer prioritairement la protection de la société, la sécurité de l'État et la poursuite d'une coopération positive avec les partenaires internationaux et les voisins de la Mauritanie. Dans son volet de sécurité de l'État, la politique de sécurité nationale est réalisée à travers le déploiement séquentiel de la capacité de l'État dans l'ensemble des secteurs concernés. Dans sa dimension de sécurité humaine, la politique de sécurité nationale est poursuivie en collaboration avec la société civile. Un consensus existe sur ces questions, avec des différences, et le lien entre insécurité et développement est de plus en plus marqué.

Il serait bon d'explicitier la valeur de l'exercice de définition formelle d'une politique nationale de sécurité en Mauritanie. L'action des autorités œuvre dans ce sens, le climat national y est favorable et la conjoncture internationale propice.

Les intérêts

Les intérêts nationaux de la République Islamique de Mauritanie comprennent :

- La protection de la souveraineté du pays.
- La défense de l'intégrité territoriale.
- Le raffermissement de l'unité nationale.
- La consolidation de la construction de l'État.
- L'approfondissement de la démocratie et la pérennité des institutions démocratiques.
- Le développement social et économique du pays.
- La sécurité des citoyens, leur bien-être et leur prospérité.
- Le maintien de l'état de droit et la primauté de la justice.
- La préservation et le développement des valeurs religieuses islamiques.
- La perpétuation de l'héritage des principes éthiques traditionnels mauritaniens.
- La sauvegarde de la concorde civile.
- La protection des libertés des citoyens et de leurs droits fondamentaux.
- La lutte contre la pauvreté.
- La protection des ressources naturelles et leur exploitation dans une perspective de développement économique national.
- La poursuite de la bonne entente et de la coopération avec les pays voisins, notamment dans les espaces maghrébin, ouest-africain et sahélo-saharien.
- La lutte contre la criminalité transnationale, dans le cadre la coopération régionale et internationale.

Les menaces

Les menaces internes à la sécurité de la République Islamique de Mauritanie comprennent :

- Le sous-développement économique et social.
- La pauvreté.
- L'insécurité alimentaire.
- Les phénomènes environnementaux qui peuvent menacer la sécurité alimentaire en soumettant les régions productives à des aléas naturels, en raison notamment des particularités climatiques du pays.
- Les faiblesses du système éducatif.
- Les dysfonctionnements des institutions publiques.
- L'opacité de l'administration publique et le manque de transparence et d'efficacité, ainsi que le manque d'équité.
- Les désordres et troubles publics, notamment ceux de nature à affecter la paix sociale et la concorde civile.
- Le terrorisme.
- La criminalité et la violence.
- La politisation des politiques publiques.
- La corruption systémique.
- La faible viabilité de la culture citoyenne et les déficiences organisationnelles de la société civile.

Les menaces externes à la sécurité de la République Islamique de Mauritanie comprennent :

- Les menaces contre l'intégrité physique et la souveraineté de la Mauritanie.
- Les menaces et attaques perpétrées par les groupes armés non-étatiques transnationaux.
- Les réseaux de criminalité sévissant dans la région sahélienne et au-delà, notamment le trafic de drogue, de substances illicites et d'armes légères.
- L'immigration clandestine.

- Le terrorisme.
- La collusion entre les réseaux de la criminalité internationale et ceux du terrorisme islamiste radical.
- La dégradation des écosystèmes et de la biodiversité.

Les politiques publiques

Dans le cadre de la Constitution du 20 juillet 1991 qui régit le fonctionnement des institutions et cadre de façon permanente l'action gouvernementale, un certain nombre de politiques publiques, notamment les importantes réformes d'assainissement en cours, sont en passe d'être instaurées en vue de protéger les intérêts publics.

L'institutionnalisation de ces politiques publiques dans une approche intégrée suscitera les actions suivantes de la part des autorités :

- Le renforcement des capacités pour faire face aux faiblesses persistantes au niveau de la qualité des infrastructures.
- L'élaboration et la rationalisation de projets de modernisation en vue de l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale et sa diversification, afin de générer une croissance économique soutenue et de réduire la pauvreté.
- La mise à niveau du tissu industriel à travers le développement des infrastructures de base, notamment dans les secteurs d'assainissement, d'électrification et d'accès à l'eau, et dans le domaine de la voirie, des transports et du réseau routier.
- L'outillage de l'administration et le renforcement des capacités structurelles afin de développer une pratique de bonne gouvernance raisonnable et juste, axée sur la responsabilisation et l'exemplarité.
- L'intensification de la lutte contre la pauvreté.
- La sécurisation des infrastructures scolaires

inadaptées et ne répondants pas aux normes d'hygiène et d'équipements.

- Une campagne nationale de lutte contre la corruption et le gaspillage visant à refonder la salubrité publique.
- L'adoption de programmes d'action axés sur la protection sociale et la répartition équitable de la richesse produite.
- Le décloisonnement des politiques de défense et de sécurité afin de pallier aux vulnérabilités de la sécurité intérieure et d'assurer le contrôle démocratique des forces armées.
- La modernisation des secteurs de la police nationale et de la gendarmerie à travers l'acquisition d'équipements technologiques et l'amélioration des ressources humaines.
- Le déploiement des éléments de surveillance du territoire afin de combattre les réseaux de passeurs d'immigrants clandestins, que ce soit par l'hébergement temporaire ou le refoulement.
- Le développement des capacités en matière de renseignement afin de s'adapter aux nouveaux enjeux sécuritaires domestiques, régionaux et internationaux.
- Le renforcement de la logistique et la modernisation de l'armée, ainsi que la coopération avec les pays voisins et amis, notamment ceux qui sont confrontés à des menaces sécuritaires similaires, afin de développer et mener conjointement des actions de sécurité nationale.

Les instruments pour la mise en œuvre

L'opérationnalisation des politiques publiques liées à la sécurité nationale suscite une action de mise en œuvre concertée qui s'illustre notamment autour des axes suivants :

- Les projets économiques accordant une priorité stratégique aux infrastructures (routes, ports, aéroports), aux secteurs productifs (industrie, agriculture, élevage,

pêche) et aux secteurs sociaux (éducation, santé).

- L'amélioration de la sécurité alimentaire est poursuivie à travers l'action du Ministère du développement rural (MDR) et le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) qui sont chargés de prévenir conjointement la précarité alimentaire en augmentant la couverture des besoins et en animant un développement sectoriel dans le cadre d'une politique nationale de sécurité alimentaire (PNSA).
- L'éradication de la pauvreté et la prévention des violations des droits de l'Homme sont assurées à travers la mise en place d'un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), suivi par un Commissariat à l'action humanitaire en coopération avec une Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH), au sein de laquelle sont représentées les collectivités locales, les organisations socioprofessionnelles et la société civile.
- Une Agence nationale d'appui et d'insertion des réfugiés (ANAIR), appuyée par des partenaires techniques et financiers, est en charge de la réintégration socioéconomique des réfugiés en vue de la consolidation de l'unité nationale, de la promotion des droits et des libertés, ainsi que la réduction des disparités sociales.
- L'adoption d'une Stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLCC) en vue de l'assainissement de la gestion des dépenses publiques et la redistribution équitable de la richesse nationale, renforcée par l'action proactive d'une Inspection générale d'État (IGE).
- Le Ministère des affaires religieuses engage une série d'efforts afin de contredire l'idéologie jihadiste à travers la mise en place de programmes de sensibilisation, de colloques et de séminaires.
- Les corps de police et d'armée sont investis de la mission d'assurer la sécurité et la quiétude des citoyens et le respect des libertés individuelles sous l'état de droit et les institutions constitutionnelles. La direction de la sûreté nationale est mandatée en vue de la sécurisation du territoire national.

Observations supplémentaires

La définition d'une politique de sécurité nationale en République Islamique de Mauritanie est influencée par la conjonction au cours de la décennie écoulée de quatre groupes de facteurs particulièrement conséquents :

- La mise en place d'un *processus normatif et institutionnel* au cours de la décennie écoulée (élaboration de textes, création de structures et réexamen du fonctionnement des institutions).
- Une *transition politique* suite aux prises de pouvoir par les forces armées et de sécurité en août 2005 (jusqu'en mars 2007) et en août 2008 (jusqu'en juillet 2009).
- La *transformation des menaces* externes et l'apparition de nouvelles menaces internes, parfois liées aux menaces externes.
- L'acuité et l'enchevêtrement des questions de *coopération sécuritaire* dans un contexte régional et international en reconfiguration.

La conjonction de ces éléments fait ressortir une importante période de mutation en Mauritanie durant laquelle les questions de sécurité nationale sont au premier plan.

L'État n'est plus une menace pour les citoyens et il est lui-même moins vulnérable qu'il ne l'a été par le passé. Sa stabilité et son action soutenue sont désormais les vecteurs les plus importants pour la détermination et la mise en œuvre de politiques nationales de sécurité.

Le partage de la définition de ces politiques constitue une étape fondamentale du projet de société mauritanien, et l'État est en passe de fournir plus d'efforts afin d'asseoir publiquement la valeur d'une vision partagée, notamment en ce qu'elle offre d'optimisation et de pérennité d'une politique de sécurité nationale.

Ressources

- Constitution du 20 juillet 1991 de la République Islamique de Mauritanie.
- Site officiel du Gouvernement de la République islamique de Mauritanie : www.mauritania.mr
- Table Ronde pour la Mauritanie, « La Stabilité et le Développement de la Mauritanie : Un Impératif pour la Sécurité Régionale et Internationale », Bruxelles, 22-23 juin 2010.
- République Islamique de Mauritanie, « Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté, 2006-2010 ».
- Centre Mauritanien d'Analyse de Politiques, « Analyse de la Situation et des Perspectives du Développement Humain en Mauritanie », août 2009.
- Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), *Rapport Arabe sur le Développement Humain 2009 – Les Défis de la Sécurité Humaine dans les Pays Arabes*.

